

processus, à terminer sa revue dans les meilleurs délais et à retourner aux négociations en tant que partenaire à part entière, évitant les revendications par trop radicales qui remettraient en cause le consensus réalisé jusqu'à maintenant au regard de nombre de questions importantes. Depuis bien des années, le Canada se fait le promoteur de l'adoption d'une nouvelle convention globale et à caractère universel sur le droit de la mer. Le succès de la Conférence importe au Canada, non seulement dans la perspective de ses intérêts propres, mais dans l'optique plus vaste de la paix et de la sécurité sur les océans.

L'adoption d'une nouvelle convention sur le droit de la mer paraissant hors de portée cette année, le Canada cherchera à faire en sorte que la Conférence mette fin à ses travaux en 1982.